

Séance du Conseil participatif de la faculté des Sciences de la Société N°1 du jeudi 06/10/2016 à 12h15
(6220)

PROCES VERBAL N°1

Présent(es) en séance :	<u>Corps professoral</u> : Patrick-Yves Badillo, Matthieu Couttenier, Annabelle Lever, Pilar Nogues-Marco, Anne Sgard, Frédéric Varone <u>Corps du CER</u> : Roy Gava, Sabine Pitteloud <u>Corps du PAT</u> : Sandrine Billeau, Blaise Dupuis <u>Corps des étudiants</u> : Romain Gauthier, Quentin Stauffer, Sebastian Zelada Cabrera
Excusé(es) :	<u>Corps du CER</u> : Jonathan Zufferey (procuration à Sabine Pitteloud) <u>Corps des étudiants</u> : Liala Consoli (procuration Romain Gauthier)
Absent(es) :	<u>Corps professoral</u> : Frédéric Giraut <u>Corps du CER</u> : Yannick Rousselot
Sont également présents	<u>Doyen</u> : Bernard Debarbieux; <u>Conseiller aux études</u> : Gaétan Clavien <u>Administratrice</u> : Laurence Bonapera <u>Assistante de l'administratrice</u> : Murielle Grolimund <u>Étudiantes</u> : Nesrine Ghulam, Marta Marques
Procès-verbal assuré par	Murielle Grolimund
<ol style="list-style-type: none"> 1. Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers 2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente 3. Accueil des nouveaux membres 4. Élections de la Présidence et du Bureau du Conseil participatif (quorum des présences requis) 5. Date des prochains collèges des professeurs 6. Direction de l'Institut pour la formation permanente en sciences sociales 7. Modification de la composition du comité scientifique du Master en sociologie 8. Modification de la composition du comité scientifique du Master en socioéconomie 9. Modification de la composition de la commission de l'enseignement 10. Modification de la composition de la commission de recherche 11. Modification de la composition de la commission de la formation continue 12. Questions au décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard le 2 octobre 2016) 13. Divers 	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
1	Conseil participatif	Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers		L'ordre du jour est adopté à l'unanimité. Annonce d'un divers de la part des étudiants.	
2	Conseil participatif	Approbation du procès-verbal de la séance précédente	-	Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.	
3	Conseil participatif	Accueil des nouveaux membres	Les professeurs Baccaro et Gianni, vice-doyens depuis le 1/08/2016, ne peuvent plus siéger au sein du conseil participatif. Le professeur Mathieu Couttenier a été élu conformément à la procédure règlementaire. Un siège pour le corps professoral est encore à pourvoir.	/	
4	Conseil participatif	Élections de la Présidence et du Bureau du Conseil participatif (quorum des présences requis)	<p>En préambule, le président de séance annonce que Mme Liala Consoli a transmis une demande de procuration uniquement au président et à l'administratrice (alors que tous les membres du bureau auraient dû également en être destinataires) et demande si les membres souhaitent valider cette demande de procuration. Les membres du CP acceptent cette demande de procuration à l'Unanimité.</p> <p>La présidence ne peut être élue que si les 2/3 des membres sont présents ou représentés. Les modalités d'élection de la Présidence et du Bureau sont décrites dans le Règlement interne du Conseil participatif. Les candidatures peuvent être déposées auprès de l'administratrice.</p> <p>Le/la nouveau/nouvelle président/e est issue d'un autre corps que le président sortant sauf en cas d'absence de candidate déclarée d'un autre corps.</p> <p>L'élection de la présidence et du bureau se déroule en trois temps : d'abord le/la Président/e ensuite le/la vice-président/e puis le bureau</p> <p>Président/e <i>« L'élection de la présidente a lieu au scrutin secret et uninominal. Est élue la candidate qui obtient la majorité relative des suffrages des membres présents ou représentés ».</i></p> <p>Vice-président/e <i>Rappel : selon le Règlement, le/la vice-président/e ne peut être membre du même corps que le/la Président/e.</i></p>	Aucune candidature n'étant proposée, les membres du CP décident à l'Unanimité de reporter ces élections à la prochaine séance.	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>Bureau <i>« Le bureau est composé de la présidence élue et de deux autres membres, chacun issu d'un des corps restant. Si un corps n'arrive pas à se mettre d'accord sur cette désignation, le Conseil procède à une élection, à la majorité relative, parmi les candidates proposées par ledit corps. »</i></p> <p>Plus des 2/3 des membres du Conseil étant présents ou représentés, à savoir 13 membres présents et 2 membres représentés, soit 15 membres, l'élection peut avoir lieu.</p> <p>Le président de séance annonce qu'aucune candidature n'a été déposée auprès de l'administratrice. Il demande si l'un des membres souhaite déposer sa candidature lors de la séance ; aucune candidature n'est proposée.</p>		
5	Décanat	Date des prochains collèges des professeurs	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Jeudi 13 octobre 2016 à 12 h 15 salle 6220 ♣ Jeudi 24 novembre 2016 à 12 h 15 salle 6220 ♣ Lundi 19 décembre 2016 à 12 h 15 salle 6220 <p>Il est proposé de fixer les dates des prochains CP en fonction des dates des prochains collèges des professeurs ci-contre, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeudi 3 novembre à 12h15 - Jeudi 8 décembre à 12h15 - La troisième date sera fixée une fois le nouveau bureau constitué. <p>Le Doyen, le professeur Bernard Debarbieux propose que lors d'une prochaine séance du CP, suite à une demande de plusieurs membres de la faculté, soit présentée les résultats d'une enquête sur les conditions de travail et la carrière académique à l'UNIGE (déjà présentée lors du Collège des professeurs du 13 mai 2016).</p> <p>Certaines subdivisions ayant déjà planifié de la présenter au sein de leur entités, le Doyen va contacter les directeurs de subdivisions pour faire le point et reviendra vers le CP.</p>		
6	Décanat	Direction de l'Institut pour la formation permanente en sciences sociales	<p>L'assemblée de l'institut qui s'est tenue le 14 septembre 2016, propose à l'Unanimité que le professeur Patrick-Yves Badillo, directeur <i>ad interim</i>, prenne la direction de l'Institut.</p> <p>Le professeur Badillo indique que des discussions ont eu lieu avec le rectorat et ils sont convaincus de la pertinence de cet Institut et rappelle que des fonds d'appuis existent de la part du rectorat pour les formations</p>	<p>Le prof. Badillo est élu par 13 oui et 2 abstentions (15 bulletins distribués)</p>	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			continues. La question suivante est posée : pourquoi utiliser les termes "formation permanente" au lieu de "continue" et "sciences sociales" au lieu de "sciences de la société" ? Le prof. Badillo indique qu'il ne s'agit pas du nom définitif de l'institut.		
7	Décanat	Modification de la composition du comité scientifique du Master en sociologie	Mme Mathilde BOURRIER M. Sandro CATTACIN (Directeur) M. Eric WIDMER CAE: M. Mathieu PETITE CER: M. Loic PIGNOLO ETU: Mme Martina VON ARX	La modification de la composition du comité scientifique du Master en sociologie est adoptée à l'unanimité.	
8	Décanat	Modification de la composition du comité scientifique du Master en socioéconomie	M. Jean-Michel BONVIN (Directeur) Mme Jaya KRISHNAKUMAR (GSEM) M. Philippe WANNER Mme Solène MORVANT-ROUX CAE : M. Mathieu PETITE CER : Mme Marthe NICOLET sera remplacée par Aris MARTINELLI CER : Mme Aline DUVOISIN ETU: M. Timothée FLÜCKIGER	La modification de la composition du comité scientifique du Master en socioéconomie est adoptée à l'unanimité.	
9	Décanat	Modification de la composition de la commission de l'enseignement	Prof. Matteo Gianni (représentant du Décanat) Prof. Annabelle Lever Prof. Hy Dao Prof. Eric Widmer Prof. Bruno Amable CER : Loic Pignolo, Jean Rochat et Gaëtan Clavien Étudiantes : Liala Consoli et Alina Datsii remplacera Pauline Dottrens PAT : Miriam Blum PAT : Nicolas Arni-Bloch	La modification de la composition de la commission de l'enseignement est adoptée à l'unanimité.	
10	Conseil participatif	Modification de la composition de la commission de recherche	Prof. Lucio Baccaro (représentant du décanat) - Président Sandro Cattacin (PO) Blaise Dupuis (Adj.sc) Romain Felli (CS) sera remplacé par Noemi Michel Pauline Dottrens (Etu) déjà remplacée par Andrès Burgueno Frédéric Giraut (PO) Leah Kimber (ASS)	La modification de la composition de la commission de recherche a été adoptée à l'unanimité.	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			Marylene Lieber (PAS) Sandra Lavenex (PO) sera remplacé par Thomas Sattler Mary O'Sullivan (PO) : sera remplacé par Jean-Philippe Rochat (MA)		
11	Décanat	Modification de la composition de la commission de la formation continue	Présidence : Prof. Patrick-Yves Badillo Prof. Prof. Lucio Baccaro Prof. Philippe Wanner CER : Lorena Parini Étudiant : Quentin Stauffer PAT : Pierre Kempeneers Cette commission se réunira dans les prochaines semaines.	La modification de la composition de la commission de la formation continue a été adoptée à l'unanimité.	
12	Conseil participatif	Questions au décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard le 2 octobre 2016)	Une discussion a lieu quant aux problèmes rencontrés par les membres de la Faculté pour trouver des salles disponibles, en vue d'organiser des colloques ou autres manifestations. Ceci même si on vient avec une proposition de solution d'échange. A. Lever donne un cours à Uni Dufour, où il n'y a pas de micro et où les tables et chaises sont fixes et inconfortables. Le Doyen abordera ces problématiques de salles lors de la prochaine séance du GROUFO. Le Doyen rappelle que la Faculté a quelques salles à disposition, notamment la 6220 avec un maximum de 30 places.		
13	Conseil participatif	Divers	Romain Gauthier ayant participé à sa dernière séance du CP, remercie les membres du conseil participatif pour leur soutien. Le corps étudiant tient à rappeler que les listes de présence ne peuvent être imposées en cours ex-cathedra selon l'assemblée de l'université. D'éventuels contrôles peuvent avoir lieu pour les enseignements en petit groupe où la participation de chaque étudiant-e compte et où la participation de l'étudiante fait partie du travail et de l'évaluation de l'acquis de l'étudiant-e.		

La séance est levée à 13h00